

**SYNDICAT MIXTE ESPACE DE RESTITUTION
DE LA GROTTTE CHAUVET-PONT D'ARC**

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 20 JUIN 2023

Date de convocation du Comité Syndical : 12/06/2023

Nombre des Membres en exercice au jour de la séance : 10

Présidente : Isabelle MASSEBEUF

Présents : Virginie BONNET-FERRAND, Isabelle MASSEBEUF, Patricia PICARD, Matthieu SALEL, Laurent UGHETTO, Carine VIDAL

Absents ou excusés : Fabrice BRUN (Excusé, donne pouvoir à Isabelle MASSEBEUF), Chloé DELEUZE-DALZON (Excusée représentée par Patricia PICARD), Cécile DUCHAMP (Excusée), Sandrine GENEST (Excusée) – Jean-Yves MEYER (Excusé) –

N° 21

**MISE A DISPOSITION A TITRE GRACIEUX DU CENTRE DE
CONFERENCE**

REGLEMENT D'ATTRIBUTION

Rapporteur : Matthieu SALEL

Adopté à la majorité

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

La présente délibération a été transmise au représentant de l'Etat le :

et publiée le :

Et a signé
Pour le Syndicat Mixte Espace de Restitution
de la Grotte Chauvet-Pont d'Arc

La Présidente du Syndicat Mixte,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Isabelle MASSEBEUF

Le Comité Syndical,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu Le projet d'arrêté annexé portant sur le règlement d'attribution à titre gracieux du centre de conférence Chauvet 2
- Vu le rapport de Madame la Présidente,

APRES EN AVOIR DELIBERE

AUTORISE la Présidente à arrêter le présent règlement d'attribution